

Modalités d'accès au collège pendant la grève étudiante

Le jeudi 5 mars, les représentants de l'Association générale étudiante du cégep du Vieux Montréal ont informé la direction du Collège que leurs membres réunis en assemblée générale avaient voté en faveur d'une grève devant débuter le lundi 23 mars et se poursuivre jusqu'à la tenue d'une assemblée de reconduction, le 7 avril à midi.

Dans le contexte où les étudiants tiendront des lignes de piquetage à chaque matin jusqu'à 10 h, les cours et les activités régulières ne se tiendront pas et l'accès au collège sera autorisé pour les étudiants selon les modalités suivantes :

- les étudiants auront accès au hall de l'entrée principale, à l'Exode et au local de l'AGECVM;
- l'accès sera autorisé pour la tenue d'activités reliées à la grève ou à la vie associative de l'AGECVM;
- l'horaire et la durée d'ouverture du collège devront être convenus entre les porte parole de l'AGECVM et du Collège;
- l'accès au collège sera autorisé tant que toutes les personnes présentes respecteront les règlements et politiques du Collège;
- aucune obstruction des portes et des voies de circulation ne sera tolérée;
- chaque jour, les porte parole de l'AGECVM et du Collège dresseront un bilan des activités de la journée et conviendront des heures d'ouverture du lendemain, le cas échéant.